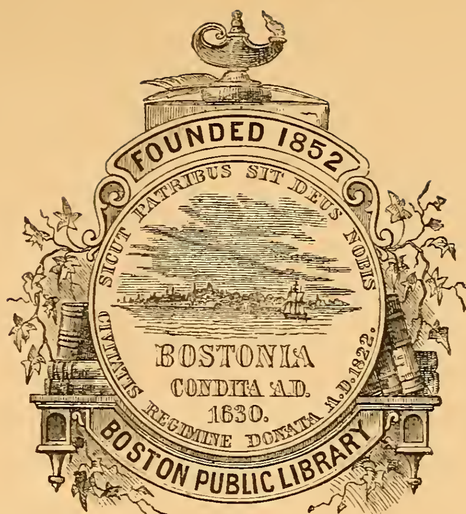


PAMPHLETS.

French Revolution.

Tracts,

1789.

LETTRE
DES SUPÉRIEURS
DE LA CONGRÉGATION DE CLUNY,
DE LA MAISON DE PARIS,
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

NOSSEIGNEURS,

LA Congrégation de Cluny attend de la juſtice de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, qu'Elle ne doutera pas de ſon parfait dévouement pour la choſe publique, & de ſes diſpoſitions à faire à la Nation (comme tous les autres Corps de l'État) les ſacrifices néceſſités par les circonſtances, & qui ne lui paroîtront jamais pénibles. Le vœu de l'Ordre étoit connu, & les Supérieurs n'étoient occupés que des moyens de réaliſer des offres chères à leurs cœurs, lorſqu'ils ont été navrés de celle auſſi précipitée que déplacée (ils oſent le dire), car les tuteurs-nés de toutes les propriétés doivent chercher & aimer la vérité; de l'offre, dis-je, faite par quelques jeunes Religieux de Saint-Martin-des-Champs, qui n'ont ſuivi aucune des

règles si nécessaires au maintien de la constitution de toute société policée. Ces jeunes gens, non contens d'avoir manqué à leur premier devoir, celui de consulter leurs Supérieurs, & d'attendre que leur refus pût au moins leur servir de prétexte; sans avoir présenté leur vœu à la délibération capitulaire, s'écartant des vues aussi sages que patriotiques de la majeure & de la plus saine partie de la Communauté, se sont permis un faux, plus condamnable, sans doute, que tous leurs premiers torts, celui de supposer des signatures; crime que nous nous empresserions de voiler, si notre honneur, & celui de quelques Religieux estimables, ne se trouvoient compromis par cet abus impardonnable. Nous ne cherchons point à développer les motifs qui ont pu porter à cet égarement ces Religieux, trompés par l'apperçu d'une liberté plus attrayante que véritablement avantageuse : la jeunesse, de mauvais conseils, quelques instigations étrangères, sur lesquelles nous nous efforcerons de jeter un voile religieux, ont pu les égarer; nous devons ne voir en eux que nos frères, & non nos ennemis. Tels sont nos sentimens, Nosseigneurs : mais ce que nous devons vous dire, c'est que l'Ordre de Cluny ne desire conserver son existence que pour donner à

la Patrie de nouvelles preuves de ſon zèle, en ſe rendant utile d'une manière encore plus particulière, par ſes ſoins pour l'éducation publique, & pour tous les objets d'utilité dont l'ASSEMBLÉE NATIONALE pourra leur préſenter l'apperçu. Ils s'en réfèrent à cet égard à l'Adreſſe imprimée des Religieux Bénédictins de Saint-Maur.

Nous ſommes trop convaincus de l'équité & de la ſageſſe qui doivent diriger les délibérations de l'auguſte Aſſemblée des Repréſentans de la Nation, pour craindre qu'Elle faſſe droit ſur la demande particulière d'individus déſavoués par leur Corps; & nous invoquons ſa juſtice, ſur laquelle nous comptons, comme ſur la ſageſſe qui doit diriger ſes délibérations.

Signé, Dom COURTIN, Supérieur, Vicaire-Général de l'Ordre de Cluny; Dom VERCHERE, Procureur-Général de l'Ordre de Cluny.

Imprimé par ordre de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, comme il conſte par ſon Décret rendu le 29 Septembre, ſoir.

Signé, MOUNIER, *Préſident;* l'Abbé D'EYMAR, DÉMEUNIER, † A. L. H., Ev. de Nancy, FEYDEL, BUREAUX DE PUSY, le Vicomte DE MIRABEAU, *Secrétaires.*

